

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 24 août 2026, a adopté les règlements suivants :

26-021 **Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au sud-ouest de la 89^e Avenue, entre la rue Eugène-Couvrette et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

03-096-10 **Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)**
Les modifications consistent en une mise à jour des dispositions relatives aux interventions par la Ville en matière de lutte contre l'insalubrité des logements ainsi qu'aux avis de détérioration.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 1^{er} septembre 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat